

PROVINCE DE NAMUR



***VILLE DE
ROCHEFORT***

**RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE
BUDGET DE L'EXERCICE 2017**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>Introduction</u>	4
<u>Première partie : Le service extraordinaire</u>	5
1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D. E.)	
1.1. La synthèse des investissements	6
1.2. Le total des dépenses extraordinaires	8
2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – Recettes extraordinaires (R.E.)	
2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires (tableau)	9
2.2. Tableau comparatif des sources de financement	9
2.3. Commentaires	9
2.3.1. Les transferts	9
2.3.2. La dette	9
2.3.3. Les investissements	11
2.3.4. Les prélèvements	11
<u>Deuxième partie : Le service ordinaire</u>	13
<u>Préambule</u>	14
3. LES DEPENSES D’EXPLOITATION – Dépenses ordinaires (D.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	15
3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires	17
3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel	17
3.1.2. La dette communale	17
3.1.3. Les dépenses de fonctionnement	19
3.1.4. Les dépenses de transferts	20
3.1.5. Les prélèvements pour les fonds de réserve	21
3.1.6. Les exercices antérieurs	21
3.2. Le total des dépenses ordinaires	22

4. LES REVENUS COURANTS – Recettes ordinaires (R.O.)	
Tableaux de synthèse et graphiques généraux	25
4.1. Les transferts	27
4.1.1. Le chiffre global	27
4.1.2. Les impôts	27
4.1.3. Les subventions ordinaires	30
4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat	32
4.2. Les prestations	33
4.3. La dette	34
4.4. Les prélèvements	35
4.5. Les exercices antérieures	35
4.6. Le total des recettes ordinaires (variations)	36
5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE	37
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE	40
ANNEXE : Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2017.	42

Introduction

Depuis l'exercice 2014, du fait de l'entrée en vigueur de nouvelles règles européennes (normes SEC 2010), nombre de règles comptables et budgétaires ont été modifiées au niveau des pouvoirs locaux :

- **envoi d'un projet de budget (non soumis à tutelle) pour le 1er octobre.**
- **adoption du budget définitif le 31 décembre au plus tard.**

- **transmission d'une préfiguration des comptes au plus tard le 15 février.**
- **vote du compte définitif pour le 1er juin au plus tard.**

- **obligation d'envoi d'informations financières (« reporting ») à la Tutelle régionale dans le cadre de la mise en œuvre du SEC 2010** (circulaire ministérielle du 28.10.2014).

- **renforcement de l'objectif d'équilibre à l'exercice propre.** Les communes en déficit se voient imposer des balises de dépenses ordinaires, des balises d'emprunt plus strictes ainsi que la présentation d'un « plan de convergence » contenant des mesures de gestion à approuver par l'Autorité de Tutelle.
Le budget de notre commune respecte l'équilibre depuis l'exercice 2013.

- **fixation de balises d'investissement.**

- **distinction au service extraordinaire des investissements avec une forte probabilité d'exécution** dans l'année du budget **de ceux qui ont une faible probabilité d'exécution** (code fonctionnel xxx90).

- **établissement d'une grille d'analyse (de programmation budgétaire) pluriannuelle.**
Voir document reprenant les « Annexes » du budget 2017 (point 15 – pp.259 à 276).

Première partie :
Le Service extraordinaire

1. LES INVESTISSEMENTS - Dépenses extraordinaires (D.E.)

1.1. La synthèse des investissements

La synthèse chiffrée des investissements figure dans le tableau récapitulatif suivant le détail des articles (pp. 44 et 45 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire).

Les prévisions budgétaires pour l'année 2017, regroupées par ensembles fonctionnels cohérents, sont présentées ci-après :

Exercice 2017 - Dépenses extraordinaires	Montant	Pourcentage	Dép./hab.
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	2.501.000	33,86 %	198,07
* sports (764)	2.061.000	27,91 %	163,22
* culture (762/767/771)	110.000	1,49 %	8,71
* autres (761/765/773)	335.000	4,54 %	26,53
Salubrité publique-Urbanisme-Logement	1.377.541	18,65 %	109,09
*logement (922)	835.000	11,31 %	66,13
*divers (930)	61.700	0,84 %	4,89
*cimetières (878)	255.000	3,45 %	20,19
*eaux usées (877)	175.841	2,38 %	13,93
Communication (voirie - cours d'eau - espaces publics) (42x et 766)	1.111.000	15,04 %	87,99
Administration générale	747.000	10,11 %	59,16
*patrimoine (124)	690.000	9,34 %	54,64
*administration (100/104/133)	57.000	0,77 %	4,51
Economie - Tourisme - Eau	562.500	7,62 %	44,55
*eau (874)	470.000	6,36 %	37,22
*autres activités économiques (520 et 530)	50.000	0,68 %	3,96
*tourisme (561/562/563/569)	42.500	0,58 %	3,37
Enseignement	86.500	1,17 %	6,85
Cultes	40.000	0,54 %	3,17
Aide sociale - Soins de santé	10.000	0,14 %	0,79
TOTAUX Exercice propre	6.435.541,13	87,14 %	509,67
Prélèvements	950.000,00	12,86 %	75,24
Exercices antérieurs	0,00	0,00 %	0,00
TOTAUX Budget global	7.385.541,13	100,00 %	584,90

La description détaillée des investissements se trouve :

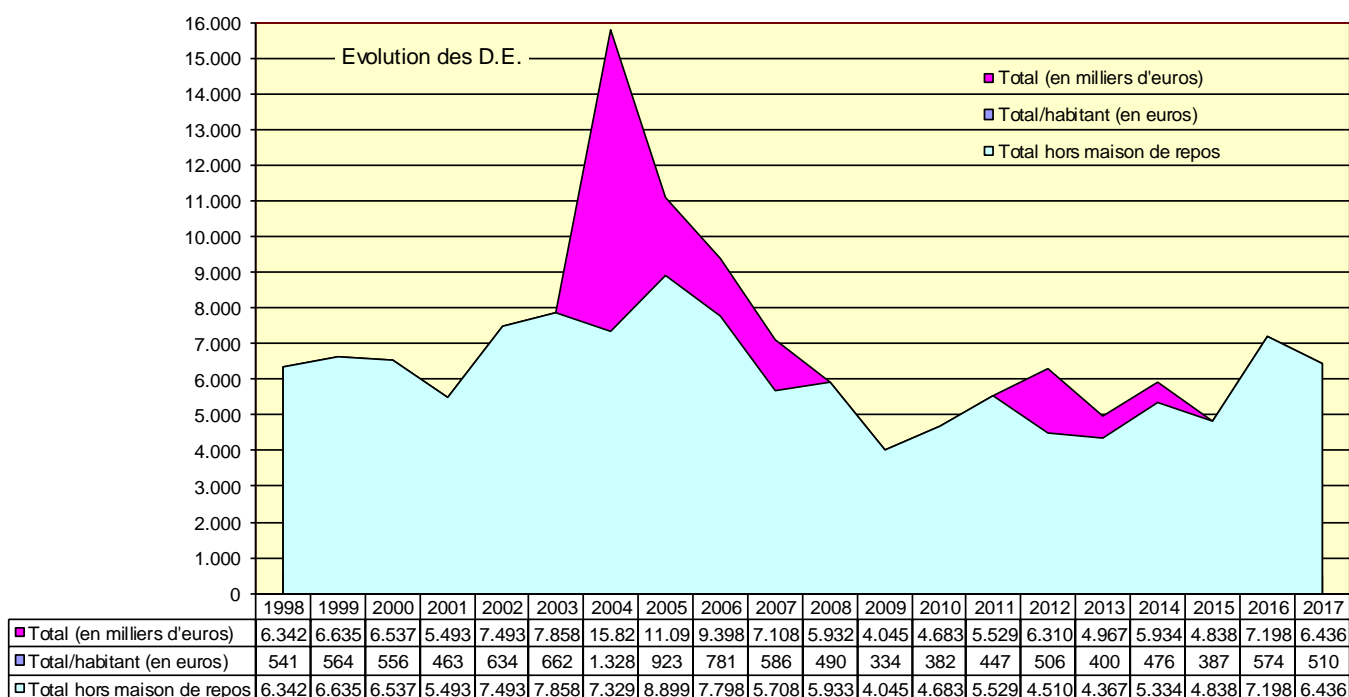
- dans le corps du budget (pp. 9 à 26 de la seconde partie du document contenant le budget, relative au service extraordinaire) et
- au point 2 des « Annexes » (pp. 3 à 17) dans le formulaire conforme aux recommandations du Ministre de Tutelle (« Programme des investissements et des voies et moyens affectés aux prévisions budgétaires » qui sont classés par numéros de projet) et
- en annexe du présent rapport (pp.42-44 et suivantes ci-après), dans le « Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2017 » qui reprend les mêmes données mais présentées différemment.

Dès lors, on se bornera à constater les éléments suivants :

- c'est le secteur des sports, de la culture et des loisirs qui se taille la part prépondérante dans les investissements (2.501.000 EUR soit 33,86 % du budget global).
- comme chaque année, l'entretien et la modernisation des infrastructures (voiries, production/distribution d'eau, égouttage, cimetières) ne sont pas négligés (total de 1.581.000 EUR)
- le logement reste une priorité (835.000 EUR).

1.2. Le total des dépenses extraordinaires

Après une stabilisation entre 2007 et 2015 (hors maison de repos), le programme des dépenses extraordinaires (exercice propre) est reparti franchement à la hausse.



Comme chaque année, sont réinscrites, à un montant actualisé, des dépenses qui n'ont pas pu être engagées avant le 31 décembre de l'exercice précédent compte tenu de l'absence de promesses fermes de subsidiation, de difficultés dans la concrétisation des projets (acquisition de terrains, création de lotissement, ...), de lenteur dans l'étude technique des dossiers, ...

En 2017, ces réinscriptions représentent une grosse moitié (58 % - 3.736.500 EUR) du volet extraordinaire du budget de l'exercice 2017. Cet élément explique que le total du budget se maintienne à un niveau fort élevé.

Dans le second volet du budget consacré au service extraordinaire, l'annexe du tableau de synthèse (pp. 5 à 6) détaille les crédits de dépenses de l'exercice 2016 (après M.B.) qui sont réduits pour un montant total de 4.413.00 EUR (avant réinscription éventuelle dans le « corps » du budget 2017, à un montant souvent actualisé et avec un libellé parfois adapté).

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS - Recettes extraordinaires (R.E.)

2.1. Ventilation économique des recettes extraordinaires

Le tableau ci-après a été élaboré sur base du tableau récapitulatif qui suit le détail des articles (p.45 de la seconde partie du budget consacrée au budget extraordinaire).

Exercice 2017 Recettes extraordinaires	Montants	Exercice propre		Budget global
		Dép./hab	Pourcentage	Pourcentage
Transferts (subsides)	1.859.500	147,26	34,10 %	25,18 %
Dette (part communale et de tiers)	2.644.041,13	209,40	48,48 %	35,80 %
Investissements (vente immeubles)	950.000	75,24	17,42 %	12,86 %
Total exercice propre	5.453.541,13	431,90	100,00 %	
Exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00 %
Prélèvements	1.932.000,00	153,01		26,16 %
Total général	7.385.541,13	584,90		100,00 %

2.2. Tableau comparatif des sources de financement

Les différentes sources de financement du budget global extraordinaire de l'exercice 2017 peuvent être mises en perspective avec celles des exercices antérieurs.

Ventilation économique (%)	Rochefort											
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette	43,29	38,27	32,62	46,36	49,42	29,39	34,94	36,85%	41,41%	42,87%	46,62%	35,80%
Transferts	40,93	34,63	63,99	35,01	34,12	38,19	23,92	32,87%	42,38%	24,79%	23,64%	25,18%
Autres	15,78	27,10	3,39	18,62	16,46	32,41	41,14	30,28%	16,22%	32,34%	29,74%	39,02%

2.3. Commentaires

2.3.1. Les transferts

En chiffres relatifs, les transferts (subsides) à **1.859.500 EUR** ne représentent plus que 34,10 % des recettes extraordinaires du budget 2017 (25,18 % du budget global).

Ce pourcentage confirme malheureusement la raréfaction du soutien financier des « autorités supérieures » enregistrée depuis 2015. Et ces chiffres ne laissent pas entrevoir toute la complexité d'établir un dossier de demande de subvention ...

Bien évidemment, la réalisation des investissements, pour lesquels les subventions sont sollicitées, est subordonnée à l'obtention de celles-ci ou, à défaut, au changement du mode de financement par modifications budgétaires.

2.3.2. La dette

En raison de cette réduction des subsides, le recours à l'emprunt (dette) reste plus que jamais la source essentielle du financement des investissements (35,80 % du budget de l'exercice propre global et 48,48 % du budget de l'exercice propre).

En chiffres absolus, ce recours évolue comme suit :

- en 2003, 2.408.500 EUR (202,28 EUR/hab.)
- en 2004, 6.622.100 EUR (555,13 €/hab.) – 2.492.100 EUR hors maison de repos
- en 2005, 3.812.750 EUR (317,36 €/hab.) – 2.762.750 EUR hors maison de repos
- en 2006, 4.310.400 EUR (358,07 €/hab.) – 3.510.400 EUR hors maison de repos
- en 2007, 3.108.500 EUR (255,68 €/hab.) – 1.826.500 EUR hors maison de repos.
- en 2008, 1.676.300 EUR (138,33 EUR/hab.)
- en 2009, 1.997.000 EUR (164,44 EUR/hab.)
- en 2010, 2.368.600 EUR (192,71 EUR/hab.)
- en 2011, 1.889.000 EUR (152,35 EUR/hab.)
- en 2012, 2.558.070 EUR (204,91€/hab.)
- en 2013, 2.058.673,55 EUR (165,51 €/hab.)
- en 2014, 2.523.773,70 EUR (202,42 €/hab.)
- en 2015, 2.165.683,61 EUR (173,14 €/hab.).
- en 2016, 3.504.383,61 EUR (279,03 €/hab.)
- **en 2017, 2.644.041,13 EUR (209,40 EUR/hab.).**

Les chiffres absolus, déduction faite des montants remboursés par la maison de repos Résidence Préhyr (exercices 2004 à 2007), laissent entrevoir une progression entre 2003 et 2006, suivie d'une contraction très marquée en 2007, 2008, 2009 et 2011. L'exercice 2017 reste à un niveau de financement par emprunt très important, dans la foulée de l'année record 2016.

La Ville respecte la balise d'investissement imposée par le Gouvernement wallon aux communes en équilibre ou en boni à l'exercice propre (maximum 180 EUR empruntés par habitant et par an), d'une part grâce à la non prise en compte dans le calcul des emprunts relatifs à des projets initiés avant 2014 (1.094.304,66 EUR) et des emprunts productifs (Eau : 495.000 EUR) et d'autre part grâce au reliquat des exercices antérieurs (2.697.537,82 EUR).

	Respect de la balise d'investissements	Données
1	Montant de la balise par habitant	180 €
2	Nombre d'habitants	12.540
3	Montant maximum théorique suivant balise	2.257.200 €
4	Reliquat antérieur	2.697.537,82 €
5	Montant maximum avec reliquat	4.954.737,82 €
6	Prêts Ville svt budget 2017	2.644.041,13 €
7	Prêts CPAS	153.000 €
8	Prêts Zone de Police	- €
9	Prêts Zone de secours Dinaphi	173.429,10 €
10	Prêts Fabriques d'Eglise	- €
11	Prêts associations subventionnées	- €
12	Emprunts totaux (Ville et entités consolidées)	2.970.470,23 €
13	Emprunts du budget 2017 pour projets 2013 et antérieurs	1.094.304,66 €
14	Montant hors balise (investissement productif)	495.000 €
15	Montant total emprunts 2017 à prendre en compte	1.381.165,57 €
16	Reliquat après budget 2017	3.573.572,25 €

2.3.3. Les investissements

La vente de terrains à bâtir et de divers autres biens immobiliers (fonction 124) ainsi qu'une éventuelle coupe extraordinaire de bois (dans l'hypothèse de la concrétisation d'une opération immobilière – voir ci-après le point 2.3.4.) viennent alimenter différents fonds de réserve extraordinaire à hauteur d'un montant total de **950.000 EUR en 2017** :

- un affecté au logement (560.000 EUR). Plusieurs projets de lotissements devraient en effet aboutir en 2017 (ruelle du Bu, Dry Herleux, ...).
- un second affecté au patrimoine (390.000 EUR).

2.3.4. Les prélèvements

Depuis quelques années, les prélèvements représentent une part fondamentale du financement des investissements :

- en 2003, 611.800 EUR, soit 7,73 % des recettes extraordinaires (R.E.)
- en 2004, 846.355 EUR, soit 5,35 % des R.E.
- en 2005, 1.119.321 EUR, soit 9,54 % des R.E.
- en 2006, 1.012.650 EUR, soit 10,17 % des R.E.
- en 2007, 1.187.060,41 EUR, soit 14,61 % des R.E.
- en 2008, 967.750 EUR, soit 15,85 % des R.E.
- en 2009, 540.289,60 EUR, soit 12,54 % des R.E.
- en 2010, 617.838 EUR, soit 12,89 % des R.E.
- en 2011, 1.184.854,74 EUR, soit 18,43 % des R.E.
- en 2012, 2.003.011,71EUR, soit 27,36 % des R.E.
- en 2013, 1.221.486,59 EUR, soit 21,86 % des R.E.
- en 2014, 828.063,59 EUR, soit 13,59% des R.E.
- en 2015, 1.419.930 EUR, soit 28,11% des R.E.
- en 2016, 1.926.180 EUR, soit 25,63 % des R.E.
- **en 2017, 1.932.000 EUR, soit 26,16 % des R.E.**

En 2017, les prélèvements atteignent un montant quasi-record des recettes d'investissement, ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt (voir point 2.3.2. ci-avant).

Trois opérations marquantes en 2017 :

- le recours au fonds de réserve logement pour l'aménagement du lotissement dit « du Poteau » (815.000 EUR)
- le financement via le fonds de réserve patrimonial
 - à hauteur de 510.000 EUR, de l'achat d'une propriété boisée si les négociations aboutissent enfin
 - à hauteur de 300.000 EUR, de l'équipement et la maintenance extraordinaire de divers bâtiments à vocation socio-culturelle.

Rappelons que les subsides régionaux octroyés dans le cadre du Plan d'Investissement Communal (PIC) 2017-2018 transitent via un Fonds de réserve spécifique qui a été créé en 2016 (404.468 EUR) et dont une partie (147.500 EUR) sera utilisé en 2017 pour le financement des 3 premiers projets repris au PIC.

Par ailleurs, en 2017, on continue à utiliser de manière très prudente le traditionnel fonds de réserve extraordinaire, constitué au moyen du boni de l'exercice ordinaire (et ce en raison du niveau peu élevé du boni à l'exercice propre) :

- 100.500 EUR en 2017

- 78.800 EUR en 2016, 111.350 EUR en 2015, 197.710 EUR en 2014, 97.733 EUR en 2013, 97.963,82 EUR en 2012, 91.950 EUR en 2011, 96.700 EUR en 2010, 129.000 EUR en 2009, 39.250 EUR en 2008, 81.060,41 EUR en 2007, 137.650 EUR en 2006, 183.859 EUR en 2005 et 201.355 EUR en 2004.

Les pages 28 à 32 du volet extraordinaire du budget détaillent (de manière très peu lisible) l'utilisation des différents fonds de réserve (fonction 060) tandis que l'annexe 7 du budget (pp. 84-85) en présente l'évolution.

Deuxième partie :
Le Service ordinaire

PREAMBULE

Les bases de l'établissement du budget

Les crédits inscrits au service ordinaire du budget de l'exercice 2017 résultent essentiellement :

- d'extrapolations effectuées à partir :
 - du budget initial 2016 et des modifications budgétaires 2016
 - de la situation des engagements de dépenses et des droits constatés figurant aux comptes 2014 et 2015 ainsi qu'au budget modifié 2016
 - des évolutions prévisibles en 2017.
- de calculs dont les résultats sont détaillés dans les annexes du budget (dette, personnel, etc.)
- de données fournies par des organismes extérieurs (C.P.A.S., Zone de Police, Dinaphi, Fabriques d'Eglise, Service Public de Wallonie, Service Public Fédéral Finances, Intercommunales, ...)
- de décisions spécifiques proposées par le Collège communal (fiscalité, subsides communaux, personnel, ...)
- de la combinaison de l'un ou de plusieurs des facteurs ci-avant (exemple : le produit des centimes additionnels au précompte immobilier).

3. LES DEPENSES D'EXPLOITATION - Dépenses ordinaires (D.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux

Différents changements imposés par l'Autorité de tutelle rendent mal aisée une comparaison des budgets au travers du temps :

1. Sous l'empire de l'ancien R.G.C.C. (article 72), les rémunérations relatives au personnel enseignant intégralement à charge de la Communauté française devaient fictivement être inscrites en dépenses et en recettes.
Le nouveau R.G.C.C. applicable depuis 2008 ne prévoit plus cette obligation. Ces postes, importants quant à leur montant (par exemple, 3.041.628,20 EUR au budget 2007), ne figurent donc plus aux budgets des exercices 2008 et suivants.
2. Par ailleurs, depuis la modification budgétaire n°3/2007 jusqu'au budget 2014 inclus, les prestations des pompiers volontaires et des ambulanciers n'ont plus été comptabilisées en dépenses de fonctionnement mais bien en dépenses de personnel étant donné que des cotisations patronales étaient alors dues sur les indemnités versées.
3. Depuis 2014 (changement effectué en MB/2014), « dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur. [...]. Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, »¹ des articles de dépenses et de recettes ont été créés aux fonctions budgétaires concernées par le personnel subventionné (fonction xxx33/) tandis que les « anciens » articles de dépense « Cotisations patronales ONSSAPL » ont été ramenés à zéro.
4. Enfin, 2015 a vu la mise en place définitive des zones de secours qui disposent de leur propre budget à l'instar des zones de police. Leurs dépenses de personnel et de fonctionnement ne sont donc plus reprises dans les budgets communaux depuis 2015 (codes fonctionnels 351 et 352). Par contre, depuis lors, la dotation communale en faveur de la zone DINAPHI est intégrée dans les dépenses de transfert.

C'est la raison pour laquelle, afin de comparer ce qui est comparable, ont été ajoutées dans certains tableaux des pages suivantes les colonnes ou lignes suivantes :

- « 2007 adapté », qui reprennent les chiffres du budget initial 2007, mais hors dépenses relatives au personnel enseignant subventionné par la Communauté française (voir point 1 ci-avant) et avec déplacement des prestations pompiers et ambulanciers des dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel (voir point 3.1.1. ci-après) ;
- « 2014 adapté » qui reprennent les chiffres du budget initial 2014, mais hors dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert relatives au Service de secours (SRI) ;
- 2015 « hors groupes cibles » ou « 2015 adapté » c'ad déduction faite des montants réinscrits en recettes ordinaires et correspondant aux cotisations patronales réduites (xxx33).

¹ Extrait de la circulaire budgétaire du 25 septembre 2014 relative à l'élaboration des budgets des communes pour l'année 2015.

DEPENSES PAR HABITANT	ROCHEFORT								CLUSTER				
	12.378	12.474	12.431	12.476	12.476	12.512	12.540	12.627	8.125	8.231	8.251	8.292	8.338
Population au 1er janvier	2011	2012	2013	2014	2014 adapté (a)	2015	2016	2017 (b)	2011	2012	2013	2014	2015
Ventilation fonctionnelle (c)													
Administration générale	268,6	275,6	281,6	297,6		306,9	325,5	292,1	261	270	285	286	297
Police-Justice	80,1	83,4	85,5	92,0		92,9	102,8	95,6	74	75	78	82	86
Incendie	87,6	89,2	93,6	91,3		43,2	45,6	48,0	90	94	100	112	67
Communication (voirie - cours d'eau)	228,1	229,4	237,9	253,6		260,1	277,0	263,0	249	255	254	262	271
Economie - Agri/Sylviculture - Eau	202,2	210,6	204,9	214,3		231,5	232,2	234,2	83	78	85	82	84
Enseignement	85,9	92,2	101,9	103,8		109,0	97,7	95,6	77	80	87	86	92
Culture - Sports - Loisirs - Bibliothèque	123,2	123,6	123,9	127,7		133,7	136,9	136,6	100	103	112	111	114
Cultes	20,6	22,2	23,1	23,5		23,6	20,8	17,9	24	24	25	25	24
Aide sociale - Soins de santé	209,7	213,5	214,8	215,3		220,2	224,5	223,9	148	152	163	173	189
- dont dotation au CPAS	85,6	103,9	107,2	108,3		117,1	118,4	117,6	109	111	121	115	126
Salubrité - Urbanisme - Logement	106,1	109,6	106,0	107,7		115,8	117,6	120,0	116	118	129	124	127
Dépenses non imputables	13,2	15,5	14,9	15,1		13,3	12,5	12,4	19	21	20	20	19
Ventilation économique													
Frais de personnel	546,4	562,2	574,7	595,7	532,0	569,8	554,5	562,2	484	504	527	540	528
<i>Frais de personnel hors cotis groupe cible</i>					532,0	536,9							
Frais de fonctionnement	307,1	324,8	330,8	352,6	334,6	336,6	337,2	334,9	300	311	332	322	302
Transferts	275,4	286,4	293,0	298,5	298,0	343,3	358,7	361,9	295	294	320	328	376
<i>dont Police</i>	76,3	79,8	81,6	88,0	88,0	87,7	91,4	92,3	73	75	78	82	86
<i>dont Service de secours</i>				0,5	0,0	33,2	45,6	47,9					
Dépenses de dette	296,3	291,4	285,6	295,3	295,3	295,9	287,0	280,3	162	161	158	173	165
<i>dont Service de secours</i>					9,2	10,1	0,0	0,0					
<i>dont dette communale nette</i>	201,2	200,0	198,5	209,2	209,2	201,2	202,8	206,3					
Prélèvements	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	4,7	55,8	0,0					
TOTAL DES D.O. (ex. propre)	1425,3	1464,7	1488,2	1542,0	1459,9	1550,4	1593,3	1539,3	1241	1270	1337	1363	1371

(a) La colonne "2014 adapté" exclut les dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert relatives au Service de secours.

(b) Le chiffre de la population est celui au 01.12.2016 (Source : R.N.). Pour les autres exercices, les chiffres sont ceux de la population de droit.

(c) Les 28 fonctions budgétaires ont été regroupées en 11 groupes fonctionnels pour faciliter la comparaison et l'analyse.

3.1. Ventilation économique des dépenses ordinaires

3.1.1. Les dépenses consacrées au personnel

Ainsi que l'on vient de le mentionner, tous les chiffres ci-dessous doivent s'entendre hors personnel enseignant subventionné par la Communauté française, mais aussi hors personnel de police.

3.1.1.1. Voici un tableau présentant l'évolution des dépenses de personnel :

Dépenses de personnel (hors personnel enseignant et police)						
Exercice	Montant	Part exercice propre	Différence avec exercice -1	Dépenses par habitant		
				Rochefort	Cluster	Région
2000	3.365.038,61	25,39 %	+ 3,68 %	286,46		
2001	3.524.403,88	26,72 %	+ 4,74 %	297,09		
2002	3.704.265,44	24,25 %	+ 5,10 %	313,44		
2003	4.097.863,19	25,49 %	+ 10,63 %	345,14		
2004	4.268.741,26	25,84 %	+ 4,17 %	358,12		
2005	4.722.951,76	25,97 %	+ 2,97 %	365,46		
2006	4.938.178,47	28,25 %	+ 12,35 %	410,22		
2007	5.310.638,61	29,48 %	+ 7,54 %	437,70		
2008	5.695.918,25	36,03 %	+ 2,78 %	470,85	407	424
2009	6.545.882,96	37,63 %	+ 14,92 %	540,80	466	454
2010	6.235.471,84	35,97 %	- 4,74 %	509,18	468	458
2011	6.763.769,27	38,34 %	+ 8,47 %	546,43	484	476
2012	7.012.531,13	38,38 %	+ 3,68 %	562,17	504	491
2013	7.144.679,12	38,18 %	+ 1,88 %	574,42	527	514
2014	7.431.539,65	38,43 %	+ 4,02 %	596,05	540	519
2014 adapté	6.636.691,58	36,44 %	/	531,96	/	/
2015 adapté	6.718.035,37	34,43 %	+ 1,23 %	536,93	/	/
2015	7.129.799,15	36,75 %	/	569,84	528	522
2016	6.953.829,72	34,80 %	- 2,47 %	553,69	/	/
2017	7.098.822,12	36,52 %	+ 2,09 %	554,69	/	/

3.1.1.2. Les variations observées d'année en année sont importantes. Contrairement à 2016 qui constituait une année atypique avec une diminution en chiffres absolus des dépenses de personnel, 2017 connaît une augmentation d'environ 2 %.

3.1.1.3. Elles sont partiellement équilibrées par des contributions de la part des autres niveaux de pouvoir, en particulier dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (points APE), mais aussi dans le cadre de programmes diversifiés.

3.1.2. La dette communale

3.1.2.1. Cette catégorie de dépenses ordinaires est constituée pour l'essentiel des charges (intérêts + amortissements) des emprunts contractés par la Ville, pour son propre compte, pour celui de l'autorité subventionnante et, avant 2003, pour celui de la R.E.R.

Elle comprend également les intérêts débiteurs des comptes, les amendes et astreintes (fonction 000 = 34.491,88 EUR) et les pertes d'exploitation de la régie communale A.D.L. (fonction 530 = 41.290,17 EUR).

3.1.2.2. La rubrique économique de la dette (*total : 3.539.650,60 EUR*) comprend, outre la part communale, celle qui est prise en charge par les pouvoirs subventionnants (*301.098,35 EUR*).

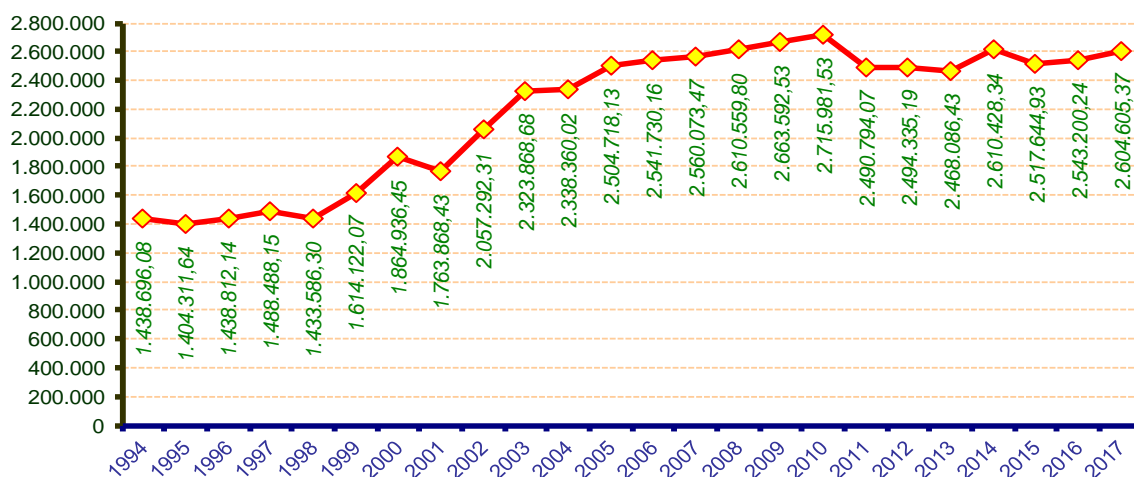
Pour obtenir les chiffres réels de la dette communale, cette prise en charge extérieure des pouvoirs subventionnants, qui est réinscrite en recettes ordinaires, doit être déduite.

Il peut également se justifier de retirer :

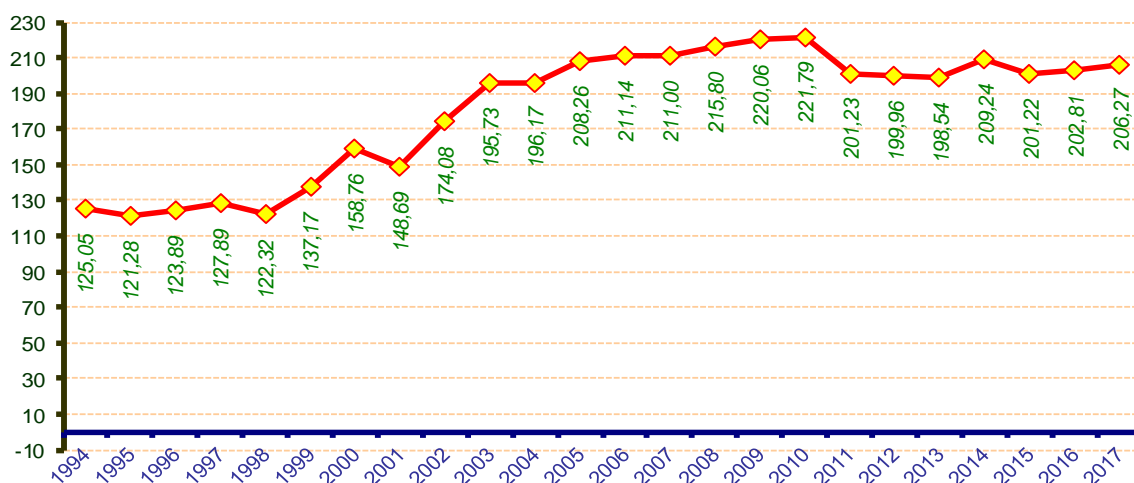
- les subventions en intérêts versées par le Service Général de Garantie des Infrastructures Scolaires Subventionnées, soit *425,68 EUR* ;
- les charges annuelles remboursées par le concessionnaire de la Maison de repos, soit *423.229,63 EUR* ;
- les charges annuelles de l'emprunt contracté pour l'acquisition du complexe immobilier de Jemelle (*210.291,57 EUR* = dernière tranche), couvertes par le loyer versé par La Poste et par les loyers des 2 conciergeries.

Depuis 2 ans et malgré un report des investissements, la courbe de la dette nette repart légèrement à la hausse.

Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (en chiffres absolus)



Evolution des charges annuelles de la dette communale nette (par habitant)



3.1.3. Les dépenses de fonctionnement

- 3.1.3.1. Les dépenses de fonctionnement sont celles destinées à assurer le fonctionnement des services communaux (au sens large); elles consistent :
- en l'achat de biens consommables
 - au paiement de tiers ne faisant pas partie du personnel communal.
- 3.1.3.2. Leur montant total est au même niveau que celui de 2016 (+/- 4.228.500 EUR).
Elles représentent environ 21,50 % du budget.
- 3.1.3.3. On peut en relever les principales :
- le chauffage, l'électricité, l'entretien courant, l'assurance, etc., de tous les bâtiments communaux, y compris les écoles, le Centre Culturel et Touristique des Roches, l'ancienne gare, le bassin de natation, le hall multisports, les pompages d'eau, les campings, ... et depuis le 01.01.2012 les bâtiments de l'ex-RER (code économique 125-xx)
 - le carburant, les frais d'entretien et d'assurance du charroi communal, en ce compris le train touristique (code économique 127-xx)
 - les frais de fonctionnement des membres du Collège, des services communaux et des écoles (fournitures administratives, informatique, téléphonie, correspondance, déplacements, ...)
 - les frais de formation et de documentation du personnel communal
 - les frais d'informations communales
 - les indemnités pour des prestations ALE (y compris pour les surveillances de midi organisées dans les écoles)
 - les indemnités versées à l'Office Royal du Tourisme de Han pour la gestion du parking payant de Han-sur-Lesse et au Syndicat d'initiative de Rochefort pour la gestion du bassin de natation et du mini-golf
 - les honoraires dus aux notaires, avocats, ... et les frais de procédure et de poursuites
 - les frais d'entretien ordinaire
 - des voiries communales et de leurs équipements : sel de déneigement, signalisation, nids-de-poule, ...
 - du réseau de distribution d'eau
 - les achats d'eau à la S.W.D.E.
 - les redevances dues contractuellement à la S.P.G.E. en vertu des contrats de protection des eaux potabilisables et d'assainissement public
 - la contribution à verser depuis mars 2012 à la Région wallonne pour les prises d'eau potabilisables
 - l'éclairage public et celui des vestiges du Château comtal ainsi que l'entretien des illuminations
 - l'intervention dans la taille des haies et les travaux forestiers ordinaires
 - les achats de livres pour la bibliothèque communale
 - les frais liés à différentes manifestations et animations culturelles, sportives, de loisirs, patriotiques ou protocolaires
 - les frais de fonctionnement liés à l'accueil extrascolaire et à l'accueil de l'enfance (dont l'intervention communale dans l'intercommunale IMAJE)
 - les frais de fonctionnement liés à divers projets sociaux repris aux fonctions 84010 et 849, à savoir le « Plan de Cohésion Sociale »

(P.C.S.), le « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention » et le « Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée » (C.C.C.P.H.)

- les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- les frais liés à diverses actions d'animation et de promotion économiques
- différents montants à reverser aux autres niveaux de pouvoir (frais de perception des additionnels à l'IPP, précompte immobilier, précompte mobilier sur droits de chasse, Fonds social de l'eau).

3.1.4. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts reprennent l'ensemble des subventions accordées par la commune à titre de contribution dans le fonctionnement d'activités exercées par des tiers (CPAS, Police, Service de secours, Intercommunales, ASBL, ...).

Transferts	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montants	3.152.844	3.329.300	3.408.667	3.571.994	3.642.534	3.724.108	4.295.821	4.498.706	4.570.049
Dép./Hab.	260,48	271,87	274,91	286,13	292,86	298,69	343,34	358,21	334,87

Les transferts restent à la hausse en chiffres absolus.

Ce groupe de dépenses comprend :

- . la dotation versée au CPAS : *1.484.780 EUR* (inchangée par rapport à 2016)
- . la dotation en faveur de la Zone de Police Rochefort-Houyet : *1.131.903,48 EUR* (2016 : 1.115.175,84 EUR)
- . la rétrocession à ladite Zone de Police de la subvention reçue pour un travailleur social : *30.800 EUR* (inchangée)
- . la dotation en faveur de la zone de secours Dinaphi : *604.720,57 EUR* (571.269,29 EUR au budget initial 2016, montant ajusté en cours d'année à 604.720,57 EUR)
- . les subsides de fonctionnement aux Fabriques d'Eglise (et autres institutions morales ou philosophiques) : *152.222,27 EUR* (2016 : 187.531,61 EUR)
- . la contribution communale dans le fonctionnement du service d'enlèvement des déchets ménagers en porte-à-porte : *254.000 EUR* (2016 initial : 229.200 EUR)
- . la contribution communale dans le fonctionnement du Parc à conteneurs de Rochefort : *245.282,40 EUR* (2016 : 229.720,32 EUR)
- . les interventions dans les secteurs MR/MRS (Chanly – 0 EUR) et AMU (36.473,05 EUR) de l'Intercommunale VIVALIA à la suite de la décision d'adhésion du 02.06.2009
- . les partenariats mis en place dans le cadre du Plan de Cohésion sociale avec différentes associations de terrain (24.000 EUR) et le C.P.A.S. (16.750 EUR)
- . les subsides en espèces (donc hors locaux ou personnel mis à disposition), pour la plupart récurrents, octroyés à de multiples associations (Malagne : 110.000 EUR ; FIR : 45.850 EUR ; Maison du Tourisme : 39.935 EUR ; CCR : 29.928 EUR ; Géopark : 12.600 EUR ; C.D.J., Pays de Famenne, S.I., O.R.T., etc), pour un total de 387.497,81 EUR
- . les cotisations annuelles à diverses associations telles que la SIAEE, INASEP, UVCW, NEW, AIS, ...
- . les primes et interventions communales en faveur des ménages (naissance, citerne à eau de pluie, test radon, télédistribution, ...), pour un total de 27.500 EUR

- . l'intervention de la commune dans les primes syndicales du personnel (8.000 EUR)
- . le remboursement au CRAC (inscrit à un montant identique en recette) des charges de l'emprunt souscrit pour financer l'augmentation de capital du Holding Dexia (21.591,88 EUR)
- . les non-valeurs (code économique 301-xx) relatives aux différentes fonctions budgétaires (42.080 EUR).

3.1.5. Les prélèvements pour les fonds de réserve

- 3.1.5.1. Comme chaque année, un prélèvement est effectué au service ordinaire afin d'alimenter le fonds de réserve extraordinaire destiné à financer différents petits investissements sur le boni des exercices antérieurs. Ce prélèvement est cependant limité à *100.500 EUR* ; ce montant vient alimenter le fonds dont le solde au 31.12.2016 s'élève à 200.000 EUR. Le total disponible (300.500 EUR) est utilisé à hauteur d'un montant de *100.500 EUR*. Pour un commentaire relatif à cette utilisation, nous renvoyons à l'alinéa 3 du point 2.3.4. ci-avant (page 12).
- 3.1.5.2. Le total des prélèvements en faveur des fonds de réserve (fonction 060, page 6 du service ordinaire) est repris dans le tableau récapitulatif du budget (page 74 « 069 Prélèvements »), après les totalisations des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs. Ils n'influent donc que sur le résultat général du budget.
- 3.1.5.3. Les annexes du budget contiennent un tableau présentant l'évolution des réserves (annexe n° 7, pages 84 et 85).
- 3.1.5.4. Le recours à cette technique est d'importance variable d'un exercice à l'autre :

Exercices	Montants	Par rapport au budget global
2000	1.048.031,85	7,33 %
2001	209.222,13	1,53 %
2002	372.690,00	2,37 %
2003	118.970,00	0,73 %
2004	260.255,00	1,55 %
2005	192.883,00	1,12 %
2006	147.150,00	0,83 %
2007	90.810,41	0,50 %
2008	49.250,00	0,31 %
2009	144.632,63	0,82 %
2010	106.900,00	0,61 %
2011	102.450,00	0,58 %
2012	197.963,82	1,07 %
2013	197.733,00	1,06 %
2014	100.000,00	0,52 %
2015	111.350,00	0,57 %
2016	78.600,00	0,39 %
2017	100.500,00	0,51 %

3.1.6. Les exercices antérieurs

Un crédit de 47.700 EUR a dû être prévu pour des dépenses antérieures à 2017 mais dont le crédit correspondant soit s'est avéré insuffisant (ex. « Prestations décès indigents ») soit n'a pas été reporté lors de la clôture des comptes 2014 et 2015.

Pour mémoire, ces dépenses n'influent pas sur le résultat de l'exercice propre mais bien sur le résultat global du budget.

3.2. Le total des dépenses ordinaires

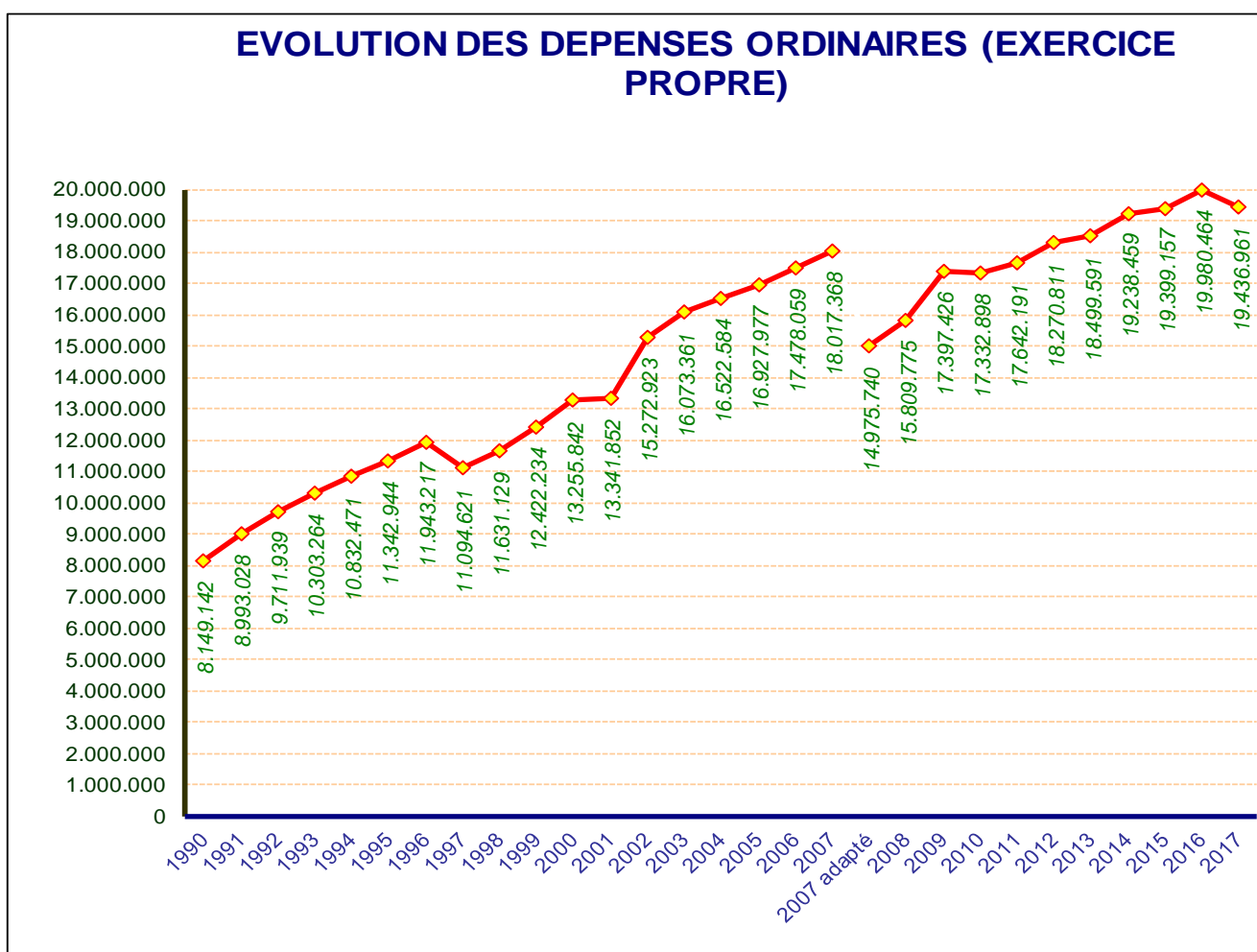
Le graphique ci-après illustre l'augmentation quasi linéaire des dépenses ordinaires (exercice propre), 2017 étant une des rares exceptions puisqu'en très légère diminution.

Les derniers chiffres disponibles (2016) situent les D.O. à un niveau nettement supérieur à la moyenne des autres communes :

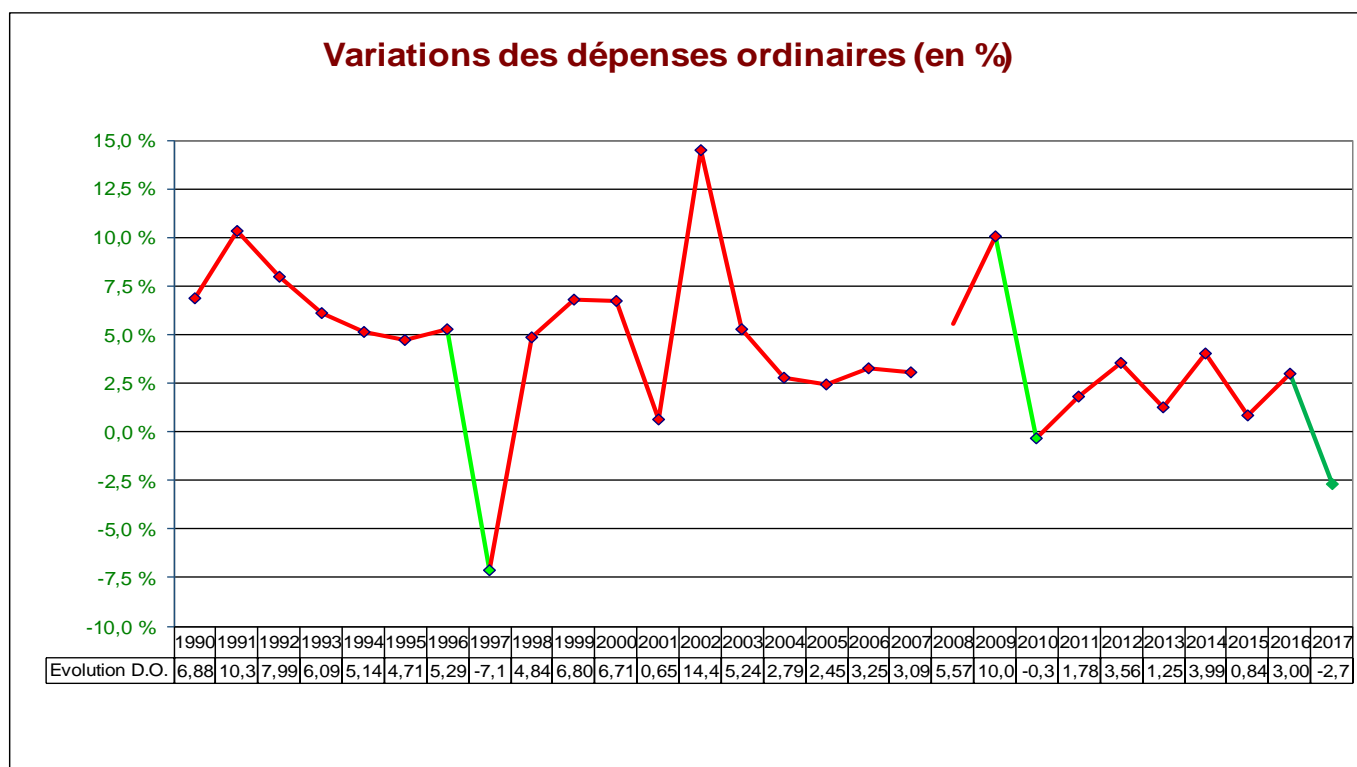
- Rochefort : 1.593 EUR par habitant
- Communes du même cluster socio-économique : 1.404 EUR par habitant
- Communes wallonnes : 1.388 EUR par habitant.

Cette situation résulte notamment

- des services spécifiques assurés par la Ville (distribution d'eau, ensemble de l'enseignement public fondamental, maison de repos, abattoir jusqu'en 2014,...)
- des multiples activités para-communales menées ou soutenues communalement (tourisme, culture, action sociale, ...)
- de la répercussion sur le service ordinaire des nombreux investissements réalisés au fil des années en matière culturelle, sportive, économique, sociale, etc.



Par ailleurs, il est instructif de comparer les variations (en pourcentage) du total des dépenses ordinaires d'un exercice à l'autre.



A trois exceptions près (1997, 2010 et ... 2017), les dépenses ordinaires évoluent à la hausse. Les variations d'une année à l'autre sont parfois très importantes.

La diminution (- 2,72 % par rapport à 2016) est tout-à-fait hors norme puisque, sur l'ensemble de la période, on enregistre une augmentation moyenne de 4,42 %.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les dépenses des communes wallonnes ont connu une croissance (par rapport à l'exercice précédent) :

de 5,4 % en 2001	de 2,7 % en 2007	de 6,3 % en 2013
de 3,0 % en 2002	de 1,9 % en 2008	de -1,8 % en 2014
de 4,5 % en 2003	de 3,2 % en 2009	de 2,9 % en 2015
de 1,9 % en 2004	de 2,5 % en 2010	de 1,8 % en 2016
de 2,2 % en 2005	de 2,9 % en 2011	-
de 2,2 % en 2006	de 4,2 % en 2012	

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.5 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2009, Juillet 2010, Juillet 2011, Juillet 201, août 2013, 2014, 2015 et 2016 - Dexia Banque/Belfius Banque, Direction Research.

4. LES REVENUS COURANTS - Recettes ordinaires (R.O.)

Tableaux de synthèse et graphiques généraux :

Remarques préliminaires :

Comme mentionné en page 15, les subventions relatives aux rémunérations du personnel enseignant à charge de la Communauté française ne sont plus inscrites en recettes (ni en dépenses) depuis l'exercice 2008.

Bien évidemment, cette modification rend difficile une comparaison avec les exercices antérieurs à l'exercice 2008.

Pour la facilité, les montants cités ci-après et n'intégrant pas ces subventions seront identifiés par le vocable «adapté».

De même, la création d'articles de recettes (fonction xxx33) correspondant à la contribution régionale dans les frais de personnel « Réduction Groupes Cibles » (voir le point 3 de la page 19 ci-avant) empêcherait une comparaison avec les recettes des budgets initiaux antérieurs à 2015. C'est la raison pour laquelle on retrouvera, comme pour les dépenses, les mentions « 2015 adapté » qui signalent que ces recettes « Groupes cibles » ont été déduites. 2016 et 2017 doivent être comparés avec 2015 (non adapté), les deux budgets incluant cette contribution régionale « Réduction Groupes Cibles »

RECETTES PAR HABITANT	ROCHEFORT										CLUSTER					
	2010	2011	2012	2013	2014	(b) 2014 adapté	(c) 2015 adapté	2015	2016	2017 (d)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ventilation économique (a)																
Prestations	316	326	336	348	386	370	377	377	389	384	187	189	190	206	221	205
Transferts	972	994	1.042	1.074	1.097	1.065	1.083	1.116	1.164	1.155	981	1012	1050	1101	1118	1152
- Impôts totaux (c)	565	574	603	625	633	633	642	642	692	677	563	571	590	630	630	643
. Impôt personnes physiques	201	210	227	232	244	244	241	241	291	264	198	197	206	216	219	224
. Précompte immobilier (c)	241	236	247	255	247	247	252	252	253	259	201	204	213	226	227	223
. Autres impôts	122	128	129	138	141	141	148	148	148	154	164	170	171	188	184	196
- Fonds	221	229	246	251	261	261	264	264	272	280	257	275	292	296	306	313
Recettes de dette	72	72	68	64	59	59	59	59	53	19	39	35	30	25	26	30
Prélèvements	15,3	3,6	7,8	3,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0						
Total des R.O. (exercice propre)	1.375	1.395	1.454	1.489	1.542	1.495	1.519	1.552	1.606	1.558	1207	1236	1270	1332	1365	1387

(a) Source : "Rochefort, Profil financier", op. cit. (sauf les chiffres concernant Rochefort et les totalisations).

(b) "2014 adapté" = Les dépenses relatives au Service de secours ont été déduites dans les rubriques "Prestations" et "Transferts".

(c) "2015 adapté" : les recettes relatives aux cotisations "Groupes cibles" ont été déduites de la rubrique transfert.

(d) Le chiffre de la population est celui au 01.12.2016 (Source : Registre national)

4.1. Les transferts

4.1.1. Le chiffre global

Les transferts (impôts, subventions, remboursement de la dette dite « part Etat », ...) constituent –et de loin– la principale source de revenus des communes.

A Rochefort, ils représentent pratiquement 3/4 des recettes de l'exercice propre (74,17 % en 2017).

Ils augmentent (pratiquement) chaque année comme le montre le tableau de la page précédente, passant de 972 EUR/habitant en 2010 à 1.155 EUR/habitant en 2017.

4.1.2. Les impôts

4.1.2.1. Les recettes fiscales reprises à la fonction 040 constituent *plus de 43 % des recettes de l'exercice propre*, soit en chiffres absolus 8.548.890,95 EUR en 2017 (8.676.646,20 EUR en 2016, 8.030.736,63 EUR en 2015, 7.895.522,22 EUR en 2014, 7.773.742,95 EUR en 2013, 7.515.612,45 en 2012 et 7.107.351,78 EUR en 2011).

Comme pour la majorité des communes, la fiscalité constitue la source la plus importante de financement du service ordinaire.

Voici l'évolution de ces recettes (en euros par habitant) :

Exercices	Rochefort	Cluster	Région
1999	342,15	359	394
2000	377,18	377	407
2001	398,00	398	435
2002	421,28	422	454
2003	474,07	438	469
2004	474,97	455	489
2005	478,54	466	496
2006	492,49	475	502
2007	506,21	486	516
2008	523,82	503	537
2009	549,86	534	566
2010	564,76	563	582
2011	574,19	571	591
2012	602,50	590	613
2013	625,35	630	638
2014	632,86	630	651
2015	641,84	643	665
2016	692,69	/	/
2017	677,03	/	/

4.1.2.2. Quels sont les éléments marquants du budget 2017 en ce domaine ? :

1) Centimes additionnels au précompte immobilier :

Exercices	Recettes d'additionnels au P.I.	Nombre de centimes additionnels	Différence en %	Valeur de 100 centimes par habitant
1999	1.318.225,13	2100		5,33
2000	1.643.600,53	2100	24,68%	6,66
2001	1.721.487,01	2600	4,74%	5,58
2002	1.804.729,28	2600	4,84%	5,87
2003	2.341.126,55	2600	29,72%	7,58
2004	2.319.215,46	2600	-0,94%	7,48
2005	2.335.688,32	2600	0,71%	7,47
2006	2.434.118,64	2600	4,21%	7,78
2007	2.585.764,18	2600	6,23%	8,20
2008	2.632.202,44	2600	1,80%	8,37
2009	2.781.263,06	2600	5,66%	8,84
2010	2.955.483,69	2600	6,26%	9,28
2011	2.923.637,78	2600	-1,08%	9,08
2012	3.075.904,22	2600	5,21%	9,48
2013	3.171.424,78	2600	3,11%	9,81
2014	3.083.908,29	2600	-2,76%	9,51
2015	3.158.576,75	2600	2,42%	9,71
2016	3.173.738,30	2600	0,48%	9,73
2017	3.272.924,10	2600	3,13%	9,97

Le rendement des additionnels au précompte immobilier augmente quelque peu en proportion de l'élargissement de la base taxable (revenu cadastral imposé non indexé : 6.517.910 EUR en 2016 contre 6.460.010 EUR en 2015, 6.438.658 EUR en 2014, 6.342.9842 EUR en 2013 et 6.383.410 EUR en 2012). L'exonération du P.I. sur les parcelles situées en Natura 2000 avait engendré un reflux en 2014 qui n'a pas été entièrement compensé par la Région wallonne, la compensation étant limitée à l'enveloppe disponible dans le budget régional (21.718,18 EUR reçus pour 2016 au lieu d'environ 32.000 EUR correspondant aux pertes réelles). La recette réduite de 2016 a été reprise au budget 2017 étant donné l'impossibilité d'obtenir une estimation de la part des services régionaux !

Comparativement (chiffres budgétaires 2015), le taux moyen d'imposition (P.I.) des communes du cluster (2.592 centimes additionnels) tend à atteindre le taux maximum recommandé de 2.600 EUR ; celui des communes wallonnes est de 2.573 ; la valeur de 100 centimes additionnels par habitant est de :

- 9,71 à Rochefort
- 8,62 dans le cluster
- 9,89 en Région wallonne.

2) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.)

Exercices	Recettes d'additionnels à l'IPP	Différence en % par rapport à l'exercice précédent
1999	1.636.762,04	
2000	1.683.785,41	2,87%
2001	1.917.374,46	13,87%
2002	1.893.809,63	-1,23%
2003	1.934.648,16	2,16%
2004	2.003.797,28	3,57%
2005	2.004.894,32	0,05%
2006	2.064.083,93	2,95%
2007	2.084.190,59	0,97%
2008	2.166.575,02	3,95%
2009	2.355.086,44	8,70%
2010	2.464.904,11	4,66%
2011	2.594.064,04	5,24%
2012	2.834.166,24	9,26%
2013	2.888.849,90	1,93%
2014	3.048.068,70	5,51%
2015 initial	3.017.102,16	-1,02%
2015 réestimé	2.211.514,15	-27,45%
2016	3.650.550,82	21,00%
2016 réestimé	3.761.219,86	24,66%
2017	3.331.944,36	-8,73%

Les communes sont autorisées depuis le budget 2006 à appliquer un taux maximum de 8,8 %. Le taux à Rochefort a été porté de 7,80 % à 8,50 % en 2010. Le plein impact de cette mesure explique en partie la hausse conséquente du rendement de cette taxe additionnelle en 2012 (+ 240.102 EUR soit + 9,26 %).

Pour 2017, suivant le chiffre communiqué par le SPF Finances (annexe 11, page 238), on constate une diminution de 8,73 % par rapport au chiffre du budget initial 2016. Les montants sont influencés par le rythme des enrôlements et la répartition de ceux-ci sur les années budgétaires contiguës. Il est fréquent qu'une réestimation en cours d'exercice conduise à revoir fortement la prévision initiale. À titre d'exemples, sont mentionnées dans le tableau les réestimations intervenues en 2015 (forte baisse) et en 2016 (à la hausse). Ces écarts parfois énormes rendent ardues les travaux budgétaires. Les annexes au budget (pp. 241-243) intègrent un courrier explicatif transmis à la demande de la Ville et qui explicite ces variations. Le tableau final annexé à ce courrier montre, pour la première fois sur la période considérée (2006-2016) une réduction de la « capacité fiscale » entre 2015 et 2016 qui intègre le « Tax Shift ».

A titre de comparaison (chiffres 2015), on indiquera que:

- . le taux moyen d'imposition des communes du cluster est de 8,19 % et celui des communes wallonnes de 7,98%
- . le produit de cette importante taxe est de 241 EUR par habitant à Rochefort, de 224 EUR au niveau du cluster et de 264 EUR en Région wallonne.

3) La fiscalité communale propre :

Outre des modifications d'ordre technique de quelques règlements, deux adaptations ont été soumises au Conseil communal en octobre et novembre 2016 afin de respecter l'application du coût-vérité :

- la taxe sur la gestion des déchets ménagers et assimilés (recettes budgétisées en plus : 53.000 EUR)
- le tarif de l'eau (CVD) (recettes budgétisées en plus : 37.553 EUR)

A noter que certaines redevances relèvent des recettes de prestations dont il sera question au point 4.2 ci-après (redevances eau, camping, ambulance, caveau, ...).

4.1.3. Les subventions ordinaires

Les subventions ordinaires des différentes autorités supérieures augmentent : 5.738.016,26 EUR contre 5.614.627,84 EUR en 2016 et 5.615.122,13 EUR en 2015.

Elles constituent un élément significatif des recettes ordinaires (29,17 % de l'exercice propre). Cet apport important présente l'avantage de ne pas faire supporter directement aux redevables rochefortois une partie des dépenses ordinaires. Le revers en est la plus forte dépendance vis-à-vis d'autorités supra-communales.

Les dangers du recours aux subsides pour des actions spécifiques sont aussi bien connus :

- ils laissent généralement une quote-part à charge communale d'autant qu'ils se réduisent parfois au fil du temps ; c'est le cas avec certaines subventions régionales qui ne sont plus entièrement versées aux communes en fonction des décisions d'économie décidées par la Région wallonne.
- en cas de suppression des subsides, il est souvent difficile d'abandonner l'activité mise en place.

4.1.3.1. Les fonds des communes

Exercice	Fonds des communes (en EUR)	Recette par habitant (en EUR)	Différence par rapport à l'exercice précédent	Part par rapport au total des R.O. (ex. propre)
1999	1.786.869,87	151,85	/	14,38%
2000	1.882.897,48	160,29	+ 5,37%	14,19%
2001	1.988.509,42	167,62	+ 5,61%	14,90%
2002	2.090.954,86	176,93	+ 5,15%	14,16%
2003	2.141.213,57	180,34	+ 2,40%	13,78%
2004	2.147.482,22	180,16	+ 0,29%	13,43%
2005	2.247.733,59	186,89	+ 4,67%	13,73%
2006	2.375.177,83	197,31	+ 5,67%	14,06%
2007	2.494.086,55	205,56	+ 5,01%	14,11%
2008	2.426.201,61	200,56	-2,72%	15,56%
2009	2.735.032,75	225,96	+ 12,73%	16,08%
2010	2.712.135,11	221,47	-0,84%	16,11%
2011	2.832.139,50	228,80	+ 4,42%	16,40%
2012	3.066.809,11	245,86	+ 8,29%	16,91%
2013	3.115.341,16	250,61	+ 1,58%	16,83%
2014	3.252.149,18	260,67	+ 4,39%	16,90%
2015	3.297.814,05	263,57	+ 1,40%	16,98%
2016	3.416.618,61	272,46	+ 3,60%	16,96%
2017	3.529.260,49	279,50	+ 3,30%	17,94%

Avec le recul de la recette IPP, le fonds des communes est devenu la recette ordinaire la plus importante du budget ordinaire. Et elle devrait le rester puisque, selon une dépêche du 24/08/2016, elle est appelée à augmenter chaque année d'une centaine de milliers d'euros pour atteindre 4.051.227 EUR en 2022.

Le fonds représente à présent 17,94 % des recettes ordinaires de l'exercice propre.

A titre comparatif, en 2016, les communes du même cluster ont reçu 313 EUR/habitant, celles de la Région wallonne 333 EUR (seulement 272 EUR à Rochefort).

4.1.3.2. Les « autres subventions »

Cette sous-catégorie connaît un coup d'arrêt depuis 2016 :

- 2.208.755,77 EUR en 2017
- 2.198.009,23 EUR en 2016
- 2.317.308,08 EUR en 2015
- 2.190.768 EUR en 2014
- 2.123.730,39 EUR en 2013
- 2.063.497,80 EUR en 2012
- 2.018.015,54 EUR en 2011
- 1.929.722,93 EUR en 2010
- 1.832.389,17 EUR en 2009
- 1.655.475,35 EUR en 2008.

Les « autres subventions » reprennent en particulier :

- . la contribution de la Région Wallonne et de l'Etat fédéral dans le traitement de différentes catégories d'agents (APE, « Wallo'net », ADL, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Plan de Cohésion sociale, Conseiller en Aménagement du Territoire et en Environnement, Agent d'encadrement des peines judiciaires alternatives, Accompagnateur social de la zone de police, AWIPH, Fonds des maladies professionnelles, Accueil extra-scolaire, ...)
- . les subsides de la Communauté française pour l'enseignement fondamental, qui ne couvrent qu'une partie de dépenses de ce type (voir situation nette de la fonction : pp. 37-38 ci-après)
- . les subventions de fonctionnement pour le Plan de Cohésion Sociale
- . la cotisation-pension de 7,5 % effectuée sur les rémunérations des Bourgmestre et Echevins
- . les subsides de la Communauté française pour la bibliothèque communale
- . les subventions de l'ONE pour l'accueil extra-scolaire
- . l'intervention du Forem et de la commune de Houyet dans les frais de fonctionnement de la Maison de l'Emploi
- . les indemnités et ristournes liées aux contrats d'assurances.

4.1.4. Le remboursement de sa dette par l'Etat

Les Autorités subventionnantes remboursent à la Ville les emprunts à leur charge et contractés pour le financement de divers investissements subsidiés (essentiellement, le remboursement par la Région wallonne des emprunts C.R.A.C. n^{os} 1838, 1863, 1902 et 1904 contractés pour le subventionnement de la maison de repos).

4.2. Les prestations

Il s'agit du remboursement à la Ville du coût de la fourniture de biens non durables ou de services. Autrement dit, ce type de recettes regroupe les recettes récurrentes provenant des biens communaux et les services rendus par la commune.

Pas de grande variation cette année : 4.843.759,27 EUR en 2017, contre 4.874.100,30 EUR en 2016, 4.714.442,92 EUR en 2015, 4.819.710,30 EUR en 2014, 4.320.333,63 EUR en 2013, 4.195.443,93 EUR en 2012, 4.029.594,15 EUR en 2011.

La diminution en 2015 s'expliquait essentiellement par la suppression depuis le budget 2015 des prestations payantes effectuées par le Service Régional d'Incendie (ambulance, prévention incendie, etc) qui représentaient 197.750 EUR au budget 2014.

Rappelons le non recours en 2016 et en 2017 (contrairement à 2014 et 2015) de l'inscription d'un « crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice », au montant de 250.000 EUR (article 00010/106-01).

La diminution de plus de 100.000 EUR des prévisions de vente de bois (180.000 EUR seulement au budget 2017 contre 286.000 EUR au budget initial 2016 et même 473.000 EUR après la MB2/2016), n'est pas tout à fait compensée par l'ajustement du prix de l'eau (+ 37.553 EUR).

Parmi cette catégorie de recettes, l'on relève encore :

- les loyers : logements, complexe loué à La Poste, carrières, terrains agricoles, droits de chasse, ...
- diverses redevances faisant l'objet de règlements fiscaux : ambulance, campings communaux, bassin de natation, minigolf, eau, prestations techniques, sépultures, ...
- le remboursement (à partir de 2015 par le C.P.A.S.) des charges des emprunts contractés pour les travaux de construction de la nouvelle maison de repos (423.229,63 EUR)
- le remboursement par les locataires du précompte mobilier sur les droits de chasse et sur le complexe loué à La Poste
- la contribution FOST-PLUS dans les collectes sélectives de déchets d'emballages recyclables
- la contribution au Fonds social de l'eau
- la récupération des frais de poursuite et de procédure
- la récupération d'avances ou de prêts consentis à différentes asbl

Avec ses 389 EUR par habitant (chiffres 2016), Rochefort se distingue nettement des communes du cluster (217 EUR/hab.) et plus encore des communes de la Région wallonne (95 EUR/hab.), et ce du fait des nombreux secteurs gérés au niveau (para) communal.

4.3. La dette

Par recettes de la dette, on entend le résultat financier des opérations de capital réalisées ainsi que des opérations relatives à la dette publique.

2017 enregistre une chute, la contribution de ce flux économique dans le budget ordinaire tendant à se réduire au fil des ans :

- 235.561,34 EUR en 2017
- 665.038,31 EUR en 2016
- 743.308,83 EUR en 2015
- 739.397,19 EUR en 2014
- 790.962,53 EUR en 2013
- 848.405,31 EUR en 2012
- 888.709,98 EUR en 2011
- 878.739 EUR en 2010
- 1.218.173,48 EUR en 2009.

Trois principaux types de recettes peuvent être identifiés :

4.3.1. Les recettes provenant des participations dans les entreprises de distribution de l'énergie.

2016 a été la dernière année au cours de laquelle a été perçue la redevance d'amortissement (379.056,47 EUR) versée depuis 2008 par l'intercommunale IDEFIN, en application d'une décision du Conseil communal du 01.07.2009 de céder à IDEFIN les 86.845 parts sociales détenues par la Commune en IDEG.

Quant aux dividendes versés par IDEFIN, ils sont pratiquement inchangés à 221.425,66 EUR en 2017 (221.900,04 en 2016).

4.3.2. Les dividendes (hors secteur électrique)

La Ville ne reçoit plus des dividendes annuels que de l'intercommunale BRUTELE (fonction 780), pour un montant qui se réduit à nouveau : 76.206 EUR en 2013, 27.250 EUR en 2014, 33.375,02 EUR en 2015 et 51.151,80 EUR en 2016 mais un petit 3.698,21 EUR en 2017 (impact retardé de l'application de l'ISOC puisque les dividendes sont distribués en N+2).

A la suite de la crise financière, aucun dividende classique du Holding Communal (« Parts B ») n'est plus perçu depuis 2009 (79.771,82 EUR reçus en 2008). Pire encore, le Holding ne verse pas les dividendes promis à hauteur de 23.216,13 EUR résultant des nouvelles « parts A » que le Conseil communal a décidé, par délibération du 26.10.2009, de souscrire à hauteur de 178.585,60 EUR (parts A – Dividendes estimés à 13 % des actions pendant 10 exercices, soit jusqu'en 2019).

4.3.3. Les intérêts des comptes financiers

Les intérêts créditeurs pour 2017 sont repris quasiment pour mémoire (300 EUR).

4.4. Les prélèvements

Des provisions ont été judicieusement constituées lors des exercices précédents en fonction de recettes ordinaires « exceptionnelles » (2.166.727,97 EUR).

L'examen du tableau repris au point 7 des annexes (page 85) montre qu'elles seront conservées sans qu'il soit possible de les augmenter encore au budget initial.

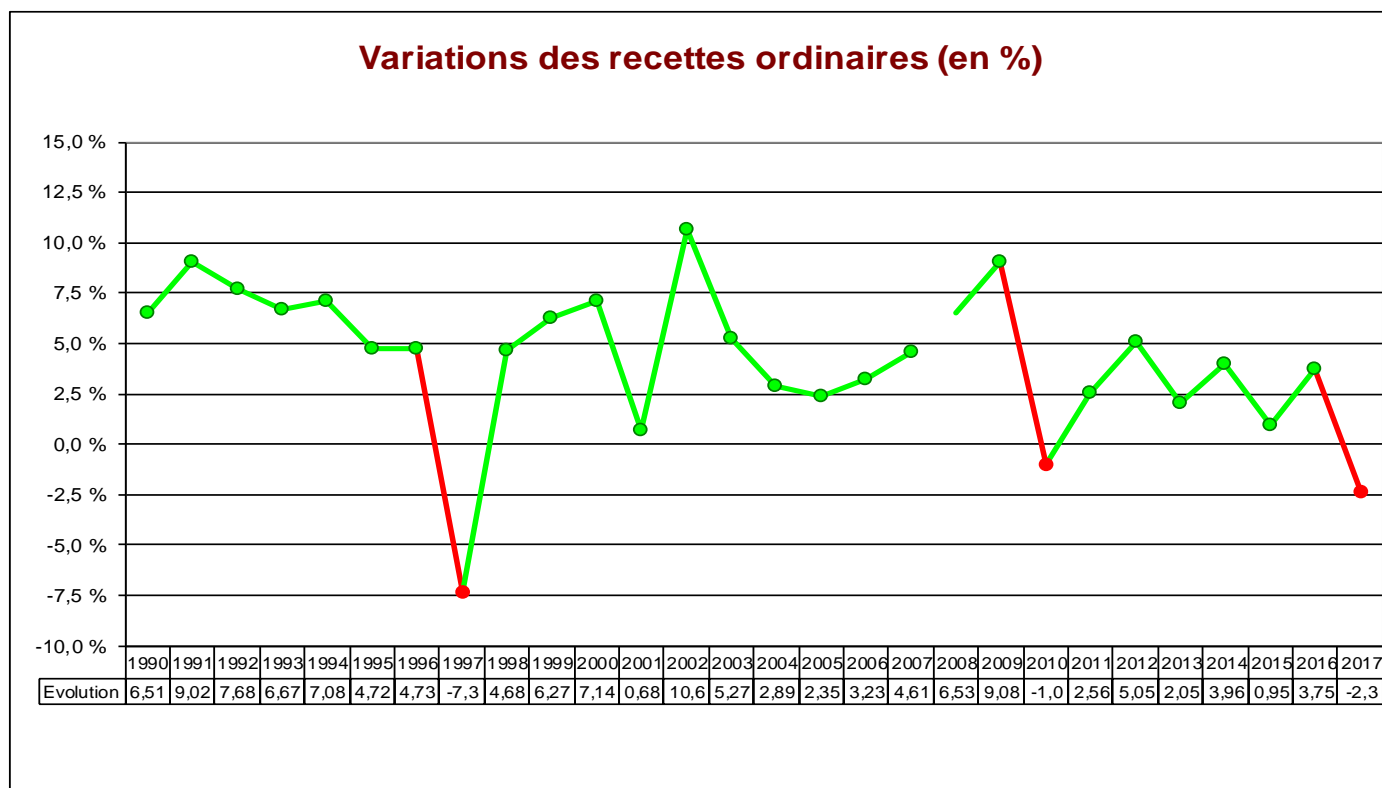
4.5. Les exercices antérieurs

Le boni présumé du service ordinaire au 31.12.2016 tel qu'il résulte du tableau de synthèse est injecté au montant de 354.371,74 EUR (article 000/951-01/2016 – page 53 du corps du budget ordinaire).

Est également prévu l'ajustement favorable de la contribution des communes protégées dans les frais de fonctionnement du S.R.I. (+ 80.592,77 EUR suivant dépêche provinciale).

4.6. Le total des recettes ordinaires (variations)

De la même manière que pour les dépenses ordinaires (voir page 24), il est possible d'établir les variations (en pourcentage) du total des recettes d'un exercice à l'autre.



Comme pour les dépenses, toutes les variations sont positives à l'exception de celles de 1997, de 2010 et 2017.

Le pourcentage de diminution des recettes escompté en 2017 (-2,39 %) est inférieur à la diminution des dépenses ordinaires (- 2,72 %).

A noter que la moyenne de la période considérée est de 4,19 % d'augmentation.

A titre de comparaison^{(1) (2)}, les recettes des communes wallonnes à l'exercice propre ont crû (par rapport à l'exercice précédent) :

-	de 2,1 % en 2007	de 6,2 % en 2013
de 4,1 % en 2002	de 2,6 % en 2008	de -1,1 % en 2014
de 4,7 % en 2003	de 3,0 % en 2009	de 3,7 % en 2015
de 5,6 % en 2004	de 2,5 % en 2010	de 2,6 % en 2016
de 1,8 % en 2005	de 2,5 % en 2011	-
de 2,2 % en 2006	de 4,4 % en 2012	

⁽¹⁾ Source : « Les finances communales wallonnes : simulations budgétaires 2004-2007 », p.4 et p.30, Dexia Banque, Service Research.

⁽²⁾ Source : « Finances locales » – Juin 2007, Juin 2009, Juillet 2010, Juillet 2011, Juillet 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016, Dexia Banque/Belfius Banque, Direction Research.

5. LA SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE

5.1. Vous trouverez à la page suivante le tableau exposant la situation nette de chaque fonction budgétaire, soit le total des recettes de la fonction moins le total des dépenses de la fonction.

5.2. Deux remarques générales :

- en vertu du principe budgétaire d'unité, l'ensemble des recettes ordinaires est affecté à la couverture de l'ensemble des dépenses ordinaires de la commune. Il n'y a donc pas au service ordinaire de spécialisation des recettes, sauf si celles-ci ont une affectation spéciale (ex. subsides enseignement, ...)
- certains crédits budgétaires rattachés à une fonction spécifique concernent en réalité une ou plusieurs autres fonctions. Un exemple : en dépenses, la fonction 050 reprend les assurances RC générale et accidents de travail de la Ville sans distinguer les secteurs sur lesquels elles portent.

5.3. Pour certaines fonctions (exemple, la fonction Voirie – Cours d'eau), comparer les recettes et les dépenses n'est pas pertinent.

Par contre, il peut être instructif de mettre en perspective les recettes et les dépenses de quelques fonctions spécifiques tout en gardant à l'esprit les remarques du point 5.2. :

- Fonction 351/352 : « Pompiers »

Solde net : -606.292,47 EUR contre -571.269,29 EUR en 2016, -540.991,43 EUR en 2015, -545.466,04 EUR en 2014, -739.951,87 EUR en 2013, -766.335,51 EUR en 2012, -741.447,41 EUR en 2011, -643.830,53 EUR en 2010, -640.466,38 EUR en 2009, -564.035,78 EUR en 2008 et -541.998,57 EUR en 2007.

L'amélioration 2014 était due à l'ajustement à la hausse de la contribution des communes protégées et à la prise en charge plus importante des rémunérations du personnel détaché.

- Fonction 721/722 : Enseignement maternel et primaire

Solde net : -475.257,67 EUR contre -502.008 EUR en 2016, -616.648,91 EUR en 2015, -595.553,92 EUR en 2014, -574.428,29 EUR en 2013, -510.795,91 EUR en 2012, -463.669,41 EUR en 2011, -672.582,30 EUR en 2010, -671.648,23 EUR en 2009, -661.236,40 EUR en 2008 et -621.656,48 EUR en 2007.

Même si elles sont importantes, les subventions sont loin de couvrir l'ensemble des dépenses d'enseignement. L'amélioration enregistrée en 2011 est due à une meilleure estimation des subventions de fonctionnement.

- Fonction 874 : Distribution d'eau

Solde net : +493.154,35 EUR contre +497.733,94 EUR en 2016, +484.486,08 EUR en 2015, +460.595,68 EUR en 2014, +403.928,54 EUR en 2013, +213.633,48 EUR en 2012, +317.897,37 EUR en 2011, +165.776,89 EUR en 2010, +246.864,08 EUR en 2009, +230.798,62 EUR en 2008 et +237.603,09 EUR en 2007).

Afin d'apprécier le coût réel du Service des Eaux, il faut intégrer des crédits relevant d'autres fonctions. Le coût-vérité est déterminé suivant les règles d'évaluation imposées par la Région wallonne et est soumis annuellement au Conseil communal.

5.4. A la page 38, un graphique présente l'évolution des recettes et des dépenses (exercice propre) sur une période d'une quinzaine d'années. La hausse reste contenue.

SITUATION NETTE DE CHAQUE FONCTION BUDGETAIRE							
FONCTIONS	DEPENSES			RECETTES			SOLDE NET
	Montants	Dép./Hab.	Pourcentage	Montants	Rec./Hab.	Pourcentage	
Divers	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Recettes et dépenses générales	56.083,76	4,44	0,29%	22.891,88	1,81	0,12%	-33.191,88
Dettes générales	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Fonds	0,00	0,00	0,00%	3.529.260,49	279,50	17,94%	3.529.260,49
Impôts et redevances	20.180,00	1,60	0,10%	8.548.890,95	677,03	43,47%	8.528.710,95
Assurances	74.925,00	5,93	0,39%	42.500,00	3,37	0,22%	-32.425,00
Administration générale	2.954.744,68	234,00	15,20%	220.922,29	17,50	1,12%	-2.733.822,39
Patrimoine privé	472.193,83	37,40	2,43%	450.650,00	35,69	2,29%	-21.543,83
Services généraux	261.575,12	20,72	1,35%	32.830,00	2,60	0,17%	-228.745,12
Calamités	5.000,00	0,40	0,03%	0,00	0,00	0,00%	-5.000,00
Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Aide aux pays en voie de développement	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
Pompiers	606.292,47	48,02	3,12%	0,00	0,00	0,00%	-606.292,47
Justice, Police	1.207.447,18	95,62	6,21%	63.026,16	4,99	0,32%	-1.144.421,02
Communic.-Voirie-Cours d'eau	3.320.476,42	262,97	17,08%	388.659,56	30,78	1,98%	-2.931.816,86
Commerce-Industrie	742.613,30	58,81	3,82%	1.034.059,09	81,89	5,26%	291.445,79
Agriculture - Sylviculture	199.932,00	15,83	1,03%	610.320,00	48,33	3,10%	410.388,00
Enseignement gardien et primaire	1.200.710,75	95,09	6,18%	725.453,08	57,45	3,69%	-475.257,67
Enseignement secondaire	5.800,00	0,46	0,03%	3.200,00	0,25	0,02%	-2.600,00
Bibliothèques publiques	150.873,32	11,95	0,78%	94.308,14	7,47	0,48%	-56.565,18
Éducation populaire et arts	1.574.494,95	124,69	8,10%	265.228,98	21,00	1,35%	-1.309.265,97
Cultes	226.423,74	17,93	1,16%	0,00	0,00	0,00%	-226.423,74
Sécurité et assistance sociales	2.528.474,42	200,24	13,01%	843.831,42	66,83	4,29%	-1.684.643,00
Aide sociale et familiale	221.828,59	17,57	1,14%	140.686,40	11,14	0,72%	-81.142,19
Emploi	15.520,05	1,23	0,08%	3.000,00	0,24	0,02%	-12.520,05
Institutions de soins	61.508,73	4,87	0,32%	0,00	0,00	0,00%	-61.508,73
Alimentation - Eau	2.015.099,54	159,59	10,37%	2.508.253,89	198,64	12,75%	493.154,35
- dont pour la fonction 873 (Abattoir communal)	1.077,04	0,09	0,01%	0,00	0,00	0,00%	-1.077,04
- dont pour la fonction 874 (eau)	2.014.022,50	159,50	10,36%	2.508.253,89	198,64	12,75%	494.231,39
Désinfection-Nettoyage-Résidus ménagers	865.599,53	68,55	4,45%	0,00	0,00	0,00%	-865.599,53
Eaux usées	100.558,55	7,96	0,52%	0,00	0,00	0,00%	-100.558,55
Cimetière- Protection environnement	220.294,03	17,45	1,13%	78.138,35	6,19	0,40%	-142.155,68
Logement-Urbanisme	328.311,51	26,00	1,69%	61.641,17	4,88	0,31%	-266.670,34
TOTAUX EXERCICE PROPRE	19.436.961,47	1.539,32	100,00%	19.667.751,85	1.557,59	100,00%	230.790,38

Evolution D.O./R.O. (Exercice propre) (en %)

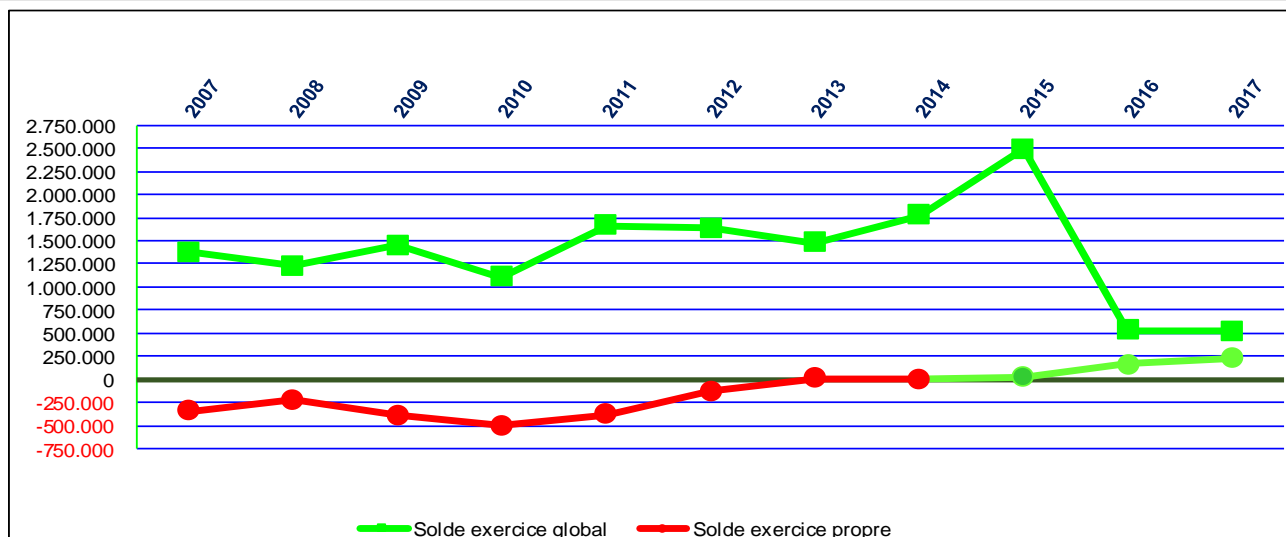


◆ Evolution D.O. ● Evolution R.O.

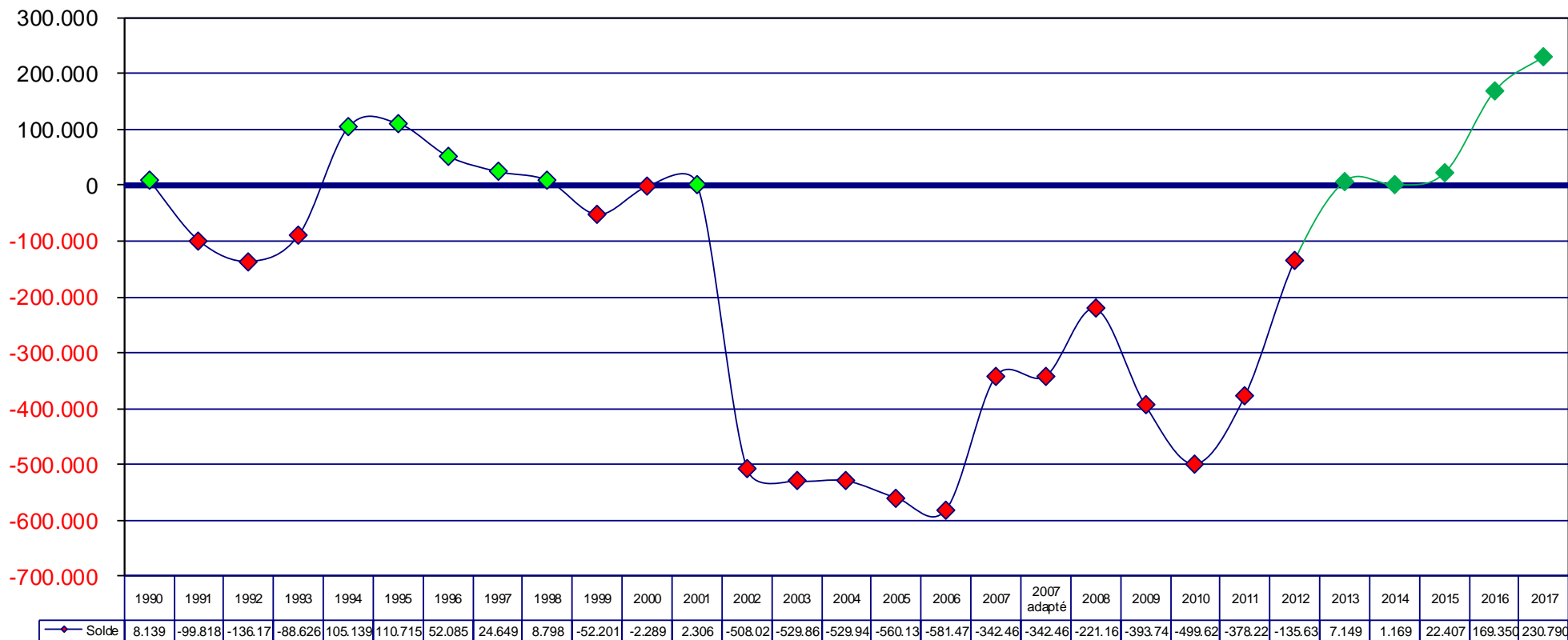
6. LE RESULTAT BUDGETAIRE

- 6.1.** Pour la 5^{ème} année consécutive -après 11 exercices en déficit-, l'exercice propre est à l'équilibre (2017 : excédent de 230.790,38 EUR) (voir tableau en page 41).
Le budget répond donc à toutes les exigences régionales et évite dès lors l'application de balises spécifiques et l'obligation d'un plan de convergence (voir page 4 ci-avant).
- 6.2.** Le solde de l'exercice global, qui s'élève à 517.554,89 EUR (boni), reste peu élevé (voir tableau ci-dessous).
Conformément aux dispositions légales, le résultat présumé de l'exercice 2016 (+ 334.371,74 EUR) sera remplacé à l'article 000/951-01/2016, via une modification budgétaire, par le résultat du compte 2016 qui devrait être arrêté avant le 1er juin 2017. Cela donnera alors une meilleure vision de la situation financière au 31.12.2016.
- 6.3.** Le tableau et les graphiques ci-après illustrent l'évolution des résultats budgétaires de Rochefort, des communes du même cluster socio-économique et des communes wallonnes jusqu'en 2015.
Jusqu'en 2015 inclus, la situation de Rochefort apparaissait constamment plus favorable à l'exercice global. Ce n'est plus le cas en 2016.
A l'exercice propre, les chiffres sont plus défavorables à Rochefort.

Résultats	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde exercice global											
ROCHEFORT											
- en EUR	1.377.699	1.223.552	1.448.904	1.105.636	1.658.880	1.633.412	1.472.564	1.774.264	2.491.176	530.032	517.555
- en EUR/habitant	113,55	101,15	119,70	90,29	134,02	130,95	118,46	142,21	199,10	42,27	40,99
CLUSTER (en EUR/hab)	64	51	82	73	67	77	69	70,00	100,00	98,00	
REGION (en EUR/hab.)	97	92	96	99	108	117	109	105	114	84	
Solde exercice propre											
ROCHEFORT											
- en EUR	-342.462	-221.161	-393.744	-499.629	-378.225	-135.635	7.149	1.169	22.407	169.350	230.790
- en EUR/habitant	-28,23	-18,28	-32,53	-40,80	-30,56	-10,87	0,58	0,09	1,79	13,50	18,28
CLUSTER (en EUR/hab)	-8	-1	-16	-3	-6	-1	-5	1	16	39	
REGION (en EUR/hab.)	-16	-9	-4	-1	-3	-3	-7	9	10,00	38,00	
<i>Communes wallonnes en déficit</i>	39,7 %	35,9 %	34,0 %	35,5 %	35,9 %	37,8 %	40,8 %	48,0 %			



Evolution du solde (exercice propre)



Clôture le 12 décembre 2016.

Programme détaillé des investissements et des moyens de financement de l'exercice 2017.

N° projet	Article des dépenses	Libellé	Investiss.	Financement			
				Emprunts commune	Subsides	Auto-financement	
						montant	nature
20170001	100/742-53	Achat d'équipement informatique	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170002	104/741-51	Achat de mobilier de bureau	2.000			2.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170003	10490/724-60	Equipelement et maintenance extraordinaire de l'Hôtel de Ville	50.000	50.000			
20160007	124/733-60	Patrimoine communal - Honoraires	15.000	15.000			
20070004	12403/724-60	Entretien extraordinaire des bâtiments loués à La Poste à Jemelle	25.000	25.000			
20170004	12404/724-60	Equipelement et maintenance extraordinaire du patrimoine privé communal (bâtiments)	10.000			10.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170005	12490/711-60	Acquisition de terrains	640.000		130.000	510.000	Fonds de réserve spécifique (Patrimoine)
20137121	421/723-60	Aménagement des nouvelles installations du Service Technique Communal au Parc d'Activités économiques	260.000	260.000			
20170006	421/731-60	Petits travaux d'aménagement au profit des personnes handicapées	2.500			2.500	Fonds de réserve extraordinaire
20170007	42107/732-60	Réfection d'un pont sur le Biran entre Havrenne et Humain	50.000	50.000			
20170051	421/743-52	Remplacement d'un véhicule à l'usage des électriciens	25.000	25.000			
20170015	42101/744-51	Achat de conteneurs	15.000	15.000			
20170016	421/745-51	Maintenance extraordinaire du matériel d'exploitation du Service Voirie.	15.000	15.000			
20170014	421/744-51	Achat de matériel d'exploitation pour le Service Voirie.	10.000			10.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170011	42108/735-60	Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés (curage) et d'accotements (délignage)	150.000	150.000			
20170008	42113/732-60	Entretien extraordinaire de la rue des Tailles à Frandoux (PIC 2017-2018/1)	120.000	60.000		60.000	Fds réserve F.I.C.
20170009	42114/732-60	Modernisation de l'impasse du Plateau à Jemelle (PIC 2017- 2018/2)	175.000	87.500		87.500	Fds réserve F.I.C.
20170010	42115/732-60	Modernisation de la rue de Préhyr à Rochefort (PIC 2017- 2018/4) (Honoraires, emprises, ...)	10.000	10.000			
20170012	42121/735-60	Entretien extraordinaire de chemins forestiers	15.000	15.000			
20170013	42125/735-60	Entretien extraordinaire de voiries agricoles	120.000	48.000	R.W. : 72.000		
20160018	422/741-52	Placement d'abris (Q.-P. communale)	15.000		10.000	5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170017	42401/725-60	Aménagement pour l'accueil des mobilhomes	10.000	10.000			
20170018	425/731-53	Achat de mobilier urbain	10.000	10.000			
20170019	425/735-59	Entretien extraordinaire accessoires de voirie (mobilier, ...)	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170020	425/744-51	Placement de caméras au centre-Ville	20.000	20.000			
20137426	426/744-51	Achat de décorations de Noël	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170021	42602/735-60	Travaux d'éclairage public	10.000	10.000			
20100040	500/522-52	Volet rochefortois du projet d'amélioration des voies lentes mené en collaboration avec l'ASBL Pays de Famenne	17.000	17.000			
20170022	530/512-51	Aides communales en matière socio-économique	40.000			40.000	Fonds de réserve dvlpt économique
20170023	53090/732-60	Investissement en infrastructures économiques dans l'entité communale	10.000			10.000	Fonds de réserve spécifique (Economie)
20060004	563/522-55	Dédommagement pour emprise en sous-sol et servitude, rue du Hableau à Rochefort	6.500			6.500	Fonds de réserve extraordinaire
20170024	563/725-60	Entretien extraordinaire des campings communaux	15.000	15.000			
20170025	563/744-51	Achat de matériel d'équipement et d'exploitation pour les campings communaux	4.000			4.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170026	722/724-60	Travaux dans diverses écoles communales	70.000	70.000			
20170027	722/741-98	Achat de mobilier scolaire	4.000			4.000	Fonds de réserve spécifique (Enseignement)
20170028	722/742-53	Achat d'équipement informatique	2.000			2.000	Fonds de réserve spécifique (Enseignement)
20170029	722/744-51	Achat d'équipements d'exploitation	3.000			3.000	Fonds de réserve spécifique (Enseignement)
20170030	722/745-51	Maintenance extraordinaire du bus scolaire	7.500			7.500	Fonds de réserve extraordinaire
20160036	760/724-60	Equipelement et maintenance extraordinaire de divers bâtiments socio-culturels	300.000			300.000	Fonds de réserve spécifique (Patrimoine)
20140036	762/724-60	Equipelement et maintenance extraordinaire du Centre Culturel des Roches	70.000	55.000	UREBA : 15.000		
20150038	763/733-60	Couverture du square de l'Amicale - Honoraires	25.000	12.500	R.W. : 12.500		
20130009	764/723-60	Aménagement du complexe sportif de Jemelle - 1ère phase	1.900.000	475.000	INFRASPORTS : 1425.000		
20170031	76403/724-60	Equipelement et maintenance extraordinaire d'infrastructures sportives (Hall de Jemelle, ...)	15.000	15.000			
20170032	76404/724-60	Equipelement et maintenance extraordinaire des installations sportives du Parc des Roches	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20160045	76410/725-60	Aménagement d'un espace multisports dans le cadre du "Programme sport de rue" à Rochefort	120.000	30.000	INFRASPORTS : 90.000		
20170033	76412/725-60	Aménagement de plaines de jeux	10.000	10.000			
20170034	76419/725-60	Entretien extraordinaire des aires sportives	6.000			6.000	Fonds de réserve extraordinaire
20150044	76421/725-60	Entretien de la piste de skateboard	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire

	dépenses			Emprunts commune	Subsides	Auto-financement	
						montant	nature
20170035	766/743-52	Achat d'un véhicule pour le Service Parc et jardins	30.000	30.000			
20170014	76602/744-51	Achat de matériel d'entretien de l'espace public	12.500	12.500			
20170036	76603/744-51	Achat d'une tondeuse auto-portée	26.000	26.000			
20170037	767/724-60	Equipement et maintenance de la bibliothèque	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170038	771/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire des bâtiments à destination muséale	35.000	25.000	UREBA : 10.000		
20170039	773/724-60	Valorisation du patrimoine historique, artistique, ...	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170040	790/633-51	Subsides aux fabriques d'églises pour les grosses réparations aux bâtiments	5.000			5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170041	790/724-60	Travaux divers aux bâtiments du culte	33.000	33.000			
20160052	79001/724-60	Valorisation du patrimoine religieux	2.000			2.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170042	835/724-60	Equipement et maintenance extraordinaire des crèches	10.000	10.000			
20170043	874/721-60	Protection des zones de captage	25.000		SPGE : 20.000	5.000	Fonds de réserve extraordinaire
20170044	874/724-60	Entretien extraordinaire des installations de production d'eau	25.000	25.000			
20170046	874/743-52	Achat d'un véhicule type fourgonnette	15.000	15.000			
20150055	87401/744-51	Achat de compteurs et de supports	20.000	20.000			
20170014	87402/744-51	Achat de matériel d'exploitation pour le Service des Eaux	10.000	10.000			
20170045	87415/732-60	Travaux divers de distribution d'eau	200.000	200.000			
20107259	87420/732-60	Alimentation en eau des lotissements communaux	30.000	30.000			
20090028	87434/732-60	Remplacement des raccordements en plomb	110.000	110.000			
20170009	87436/732-60	Renouvellement des conduites d'eau (Projets PIC)	35.000	35.000			
20090043	876/721-60	Site du Ry des Loges - Réhabilitation	50.000	50.000			
20160061	87703/732-60	Construction d'une station de relevage à Han-sur-Lesse (PIC 2017-2018/3)	125.000	50.000	SPGE : 75.000		
20160062	877/735-60	Entretien extraordinaire du réseau d'égouttage	15.000	15.000			
19970001	87701/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Traversée de Jamblinne	677,90	677,90			
20020002	87702/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Zone de Préhyr à Rochefort	9.269,95	9.269,95			
20060003	87703/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Ruelle des Récollets à Rochefort	2.960,52	2.960,52			
20040002	87704/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Rue Saint-Roch à Eprave	1.787,37	1.787,37			
20060002	87705/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Rue de l'Abbaye à Havrenne	1.355,90	1.355,90			
20000001	87706/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - "Devant Wuève" à Wavreille	6.253,02	6.253,02			
20140059	87707/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Rue du Couvent à Wavreille	5.185,75	5.185,75			
20140060	87708/812-51	Libération de parts "G" (Egouttage) souscrites dans le capital d'INASEP - Village de Belvaux	8.350,72	8.350,72			
20160063	878/725-60	Divers aménagements et équipements dans les cimetières communaux	150.000	150.000			
20127260	87801/725-60	Réfection de murs d'enceinte dans les cimetières de l'entité	105.000	105.000			
20170047	922/512-51	Subvention à la SCRL Ardenne et Lesse en vue de l'installation d'un ascenseur pour les logements sociaux du site de Préhyr (3ème phase)	20.000	20.000			
20170048	922/711-60	Acquisition de terrains en vue de la création de lotissements communaux	10.000			10.000	Fonds de réserve spécifique (Logement)
20170049	922/724-60	Equipement et maintenance des logements sociaux	5.000			5.000	Fonds de réserve spécifique (Logement)
20107259	92201/725-60	Aménagement de lotissements communaux	800.000			800.000	Fonds de réserve spécifique (Logement)
20170050	93001/721-60	PCDR - Projets	50.000	50.000,00			
20150078	93001/733-60	PCDR - Accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie	11.700,00	11.700,00			
		Total	6.435.541,13	2.644.041,13	1.859.500,00	1.932.000,00	

1) Récapitulatif des dépenses extraordinaires 2017 :

1.1. Investissements communaux	:	6.435.541,13 EUR	
1.2. Alimentation des fonds de réserve extraordinaire affectés			
- au logement (06003/955-51)	:	560.000,00 EUR	(RE 124/761-52)
- au patrimoine (06009/955-51)	:	390.000,00 EUR	(RE 124/76x-xx,640/761-62)
			} Total : 950.000,00 EUR
1.3. Exercices antérieurs	:	0,00 EUR	(budget initial ? €)
TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES :		7.385.541,13 EUR	

2) Financement des investissements communaux 2017 (HORS exercices antérieurs) :

2.1. <u>Utilisation des fonds de réserve (060)</u>	:	1.932.000,00 EUR
- Fonds de réserve extraordinaire affecté au développ. écon. :		0,00 EUR (06002/995-51)
- Fonds de réserve extraordinaire pour le développ. écon. :		40.000,00 EUR (06002/995-51)
- Fonds de réserve extraordinaire affecté au logement :		815.000,00 EUR (06005/995-51)
- Fonds de réserve extraordinaire Economie :		10.000,00 EUR (06010/995-51)
- Fonds de réserve extraordinaire patrimonial :		810.000,00 EUR (06008/995-51)
- Fonds de réserve extraordinaire Enseignement		9.000,00 EUR (06014/995-51)
- Fonds de réserve extraordinaire Fonds Investissement Communal		147.500,00 EUR (06089/995-51)
- Fonds de réserve extraordinaire (Boni exercice propre) :		100.500,00 EUR (060/995-51)
2.2. <u>Emprunts</u>	:	2.644.041,13 EUR
Total du financement à charge de la Ville (2.1. et 2.2.) :		4.576.041,13 EUR
2.3. <u>Subsides et quote-part de tiers</u>	:	1.859.500,00 EUR
TOTAL DES MOYENS DE FINANCEMENT :		6.435.541,13 EUR